

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **Huile Essentielle de Pin Bio**
Code du produit : BIO20619.
N°CAS : 8023-99-2.
N°CE : 281-679-2.
Nom botanique : Pinus sylvestris L.
Nom INCI : Pinus Sylvestris Leaf Oil.
N°FEMA : 2906.
N°CoE : 341.
N° enregistrement REACH : /

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Alimentaire.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GALEO CONCEPT
La Cité du Végétal
14F Route de Grillon
84600 VALREAS - FRANCE
Tél : +33 (0)4 26 48 79 50– Fax : +33 (0)426487951.
Email de la personne responsable : reglementaire@galeoconcept.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence FRANCE : ORFILA +33(0)1 45 42 59 59.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3	H226
Acute Tox. 4	H302
Asp. Tox. 1	H304
Skin Irrit. 2	H315
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Texte complet des phrases H : voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) : Danger.

Identificateur de danger : α -pinène (CAS : 80-56-8), β pinène (CAS : 127-91-3), δ -3-carène (CAS : 13466-78-9), Myrcène (CAS : 123-35-3).

Mentions de danger (CLP) : H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H302 – Nocif en cas d'ingestion.

Fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

		H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
		H315 - Provoque une irritation cutanée.
		H317 – Peut provoquer une allergie cutanée.
		H410 – Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP) – Généraux	:	P102 – Tenir hors de portée des enfants.
Conseils de prudence (CLP) – Prévention	:	P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues. Ne pas fumer. P261 - Éviter de respirer les vapeurs.
Conseils de prudence (CLP) – Intervention	:	P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage. P301+P310 – EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un centre anti poison ou un médecin. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment avec de l'eau & savon. P321 - Traitement spécifique (voir sur cette étiquette) P330 - Rincer la bouche. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Conseils de prudence (CLP) – Elimination	:	P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans des contenants/conteneurs prévus à cet effet selon la réglementation en vigueur.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Dénomination	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
α pinene	CAS : 80-56-8 CE : 201-291-9 N° enregistrement REACH : 01-2119519223-49-XXXX	25 - 50	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
β pinène	CAS : 127-91-3 CE : 204-872-5 N° enregistrement REACH : 01-2119519230-54-XXXX	25 - 50	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
δ -3-carène	CAS : 13466-78-9 EINECS : 236-719-3 N° enregistrement REACH: 01-2119520252-55-0000	2,5 - 10	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Myrcene	CAS : 123-35-3 EINECS : 204-622-5 N° enregistrement REACH : 01-2119514321-56-XXXX	2,5 - 10	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411
Limonène	CAS : 5989-27-5 CE : 227-813-5 N° enregistrement REACH: 01-2119529223-47-xxxx	2,5 - 10	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412

Fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Dénomination	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Camphene	CAS : 79-92-5 CE : 201-234-8 N° enregistrement REACH : 01-2119446293-40-XXXX	0 – 2,5	Flam. Liq. 2, H228 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 1, H410
β Caryophyllène	CAS : 87-44-5 CE : 201-746-1 N° enregistrement REACH: 01-2120745237-53-XXXX	0 – 2,5	Asp. Tox. 1, H304 Skin Sens. 1B, H317
β -phellandrene	CAS : 555-10-2 CE : 209-081-9	0 – 2,5	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304
α Terpinéol	CAS : 98-55-5 CE : 202-680-6 N° enregistrement REACH : 01-2119980717-23-XXXX	0 – 2,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Terpinolène	CAS : 586-62-9 CE : 209-578-0	0 – 2,5	Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411
4-Terpineol	CAS : 562-74-3 CE : 209-235-5 N° enregistrement REACH : 01-2120748638-40-XXXX	0 – 2,5	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319 STOT-SE3, H336
Borneol	CAS : 507-70-0 CE : 208-080-0	0 – 2,5	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 2, H411
1-isopropyl-4-methylbenzene	CAS : 99-87-6 CE : 202-796-7	0 – 2,5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 3, H331 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Longifolène	CAS : 475-20-7 CE : 207-491-2	0 – 2,5	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
α -terpinène	CAS : 99-86-5 CE : 202-795-1	0 – 2,5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411
α-phellandrene	CAS : 99-83-2 CE : 202-792-5	0 – 2,5	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Camphre	CAS : 76-22-2 EINECS : 200-945-0 N° enregistrement REACH: 01-2119966156-31-xxxx	0 – 2,5	Flam. Sol.2, H228 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam.1, H318 Acute Tox 4, H332 STOT SE 2, H371
1,8 Cineol	CAS : 470-82-6 CE : 207-431-5 N° enregistrement REACH : 01-2119967772-24-XXXX	0 – 2,5	Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1B, H317
2,2,3-trimethyl-3-cyclopentene-1-acetaldehyde	CAS : 4501-58-0 CE : 224-815-8	0 – 2,5	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319

Fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Dénomination	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Cis- β -ocimène	CAS : 3338-55-4 CE : 222-081-3	0 – 2,5	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411
5-isopropyl-2-methylbicyclo[3.1.0]hex-2-ene	CAS : 2867-05-2 CE : 222-081-3	0 – 2,5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411

Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aigüe :

Dénomination	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	ETA
1,8 Cinéol	CAS : 470-82-6 CE : 207-431-5 N° enregistrement REACH : 01-2119967772-24-XXXX		Orale : ETA = 2480 mg/kg
α -pinène	CAS : 80-56-8 CE : 201-291-9 N° enregistrement REACH : 01-2119519223-49-XXXX	M = 1	Orale : LD ₅₀ = 3 700 mg/kg PC Cutanée : LD ₅₀ > 5 000 mg/kg PC
δ -3-carène	CAS : 13466-78-9 EINECS : 236-719-3 N° enregistrement REACH : 01-2119520252-55-0000		Cutanée : ETA= 4 800 mg/kg PC Inhalation : ETA=1,5 mg/l/4h
Limonène	CAS : 5989-27-5 CE : 227-813-5 N° enregistrement REACH: 01-2119529223-47-xxxx	M = 1	Orale : ETA = 4 400 mg/kg PC Cutanée : ETA > 5 000 mg/kg PC
α -Terpinéol	CAS : 98-55-5 CE : 202-680-6 N° enregistrement REACH : 01-2119980717-23-XXXX		Orale : ETA = 4 300 mg/kg
α -phellandrene	CAS : 99-83-2 CE : 202-792-5	M = 1	
4-Terpineol	CAS : 562-74-3 CE : 209-235-5 N° enregistrement REACH : 01-2120748638-40-XXXX		Orale : ETA = 1 300 mg/kg PC
Camphene	CAS : 79-92-5 CE : 201-234-8 N° enregistrement REACH : 01-2119446293-40-XXXX	M = 1	
Terpinolène	CAS : 586-62-9 CE : 209-578-0	M = 1	Orale : ETA = 3 775 mg/kg
1-isopropyl-4-methylbenzene	CAS : 99-87-6 CE : 202-796-7		Inhalation : ETA = 3 mg/l 4h (vapeurs)
Camphre	CAS : 76-22-2 EINECS : 200-945-0 N° enregistrement REACH: 01-2119966156-31-xxxx	STOT SE2 (Oral) : H371 C $\geq$ 10%	Inhalation : ETA = 1.5 mg/l 1h (poussière/brouillard) Orale : ETA = 1 500 mg/kg
2,2,3-trimethyl-3-cyclopentene-1-acetaldehyde	CAS : 4501-58-0 CE : 224-815-8		Orale : ETA = 4 100 mg/kg PC

Fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Dénomination	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	ETA
Cis- β -ocimène	CAS : 3338-55-4 CE : 222-081-3		Orale : ETA = 5 000 mg/kg PC

Informations sur les composants :

Textes des phrases H : voir section 16.

3.2. Mélange

Non applicable.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/lésions après contact avec les yeux	: En règle générale, n'irrite pas les yeux.
Symptômes/lésions après ingestion	: Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs inflammables.
Danger d'explosion	: Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence****6.1.1. Pour les non-secouristes**

Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
----------------------	---

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence	: Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les canalisations d'eaux potables, la contamination des égoûts. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Contenir les fuites avec des matériaux absorbants non combustible (sable, terre). Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
-----------------------	---

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Des équipements appropriés pour faire face aux incendies, déversements et fuites doivent rester à disposition. Utiliser des lampes et des équipements électriques protégés contre les explosions. Utiliser les transferts en circuit fermé lorsque cela est possible. Avant et pendant le transfert, diriger l'électricité statique en mettant à la terre les équipements. Ne pas manger, boire ou fumer dans les locaux où le produit est utilisé.
Mesures d'hygiène	: Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Stocker dans les emballages d'origine, à l'abri des variations de température, des rayons directs du soleil, des flammes nues, des sources de chaleur et du gel. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver hors de portée des enfants.
------------------------	--

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle	: Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Gants de protection.
Protection oculaire	: Lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide.
Couleur	: Non précisé.
Odeur	: Non précisé.
pH	: Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Point d'éclair	: 37°C.
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs inflammables.
Densité relative de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible.
Densité relative	: 0,860 – 0,870.
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible.
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible.
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Indice de réfraction	: 1,460 – 1,480.
Pouvoir rotatoire	: -20° à -10°.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposée à des températures élevées, la substance peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec des étincelles, les flammes, de la chaleur, les rayons directs du soleil, les températures élevées ou extrêmement basses. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008

Toxicité aiguë	: Non classé.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé.
Cancérogénicité	: Non classé.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé.
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas de pénétration dans les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB

Le produit ne répond pas aux critères PBT et vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient pas de substances présentant des propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie – déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN.

14.1. Numéro ONU

N° ONU	:	1197
N° ONU (IATA)	:	1197
N° ONU (IMDG)	:	1197

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport	:	EXTRAITS LIQUIDES
Description document de transport	:	UN 1197 EXTRAITS LIQUIDES, 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR)	:	3
Étiquettes de danger (ADR)	:	3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	:	III
--------------------------	---	-----

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	:	oui
Autres informations	:	Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**Transport par voie terrestre**

Code de classification (ADR)	:	F1
Dispositions spéciales (ADR)	:	601
Catégorie de transport (ADR)	:	3
Quantités limitées (LQ) (ADR)	:	5L
Quantités exceptées (ADR)	:	E1
Danger n°(code Kemler)	:	30
Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	:	D/E

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations EU**

- Règlement REACH 1907/2006 – Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : ce produit ne contient aucune substance répertoriée.
- Règlement REACH 1907/2006 – Annexe XIV : ce produit ne contient aucune substance concernée.
- Règlement REACH 1907/2006 – Annexe XVII – restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et certaines et de certains articles dangereux : ce produit ne contient aucune substance concernée.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Sources des données : Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases H- et EUH :

Acute tox. 3	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Flam. Sol. 2	Matières solides inflammables, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT-SE2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 2
STOT-SE3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables

Fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

H228	Matière solide inflammable
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes (par inhalation)
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.